ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-02-027/DAGRI du 1er février 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à l'adjoint au directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

NOR : *ETSX1130130S*

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2009-03-007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,

Décide :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, délégation est donnée à M. Patrice Dosquet, son adjoint, pour signer en mon nom et dans la limite des attributions du directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 euros hors taxes par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 1er février 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 1er février 2011.

Le président,
Pr J.-L. Harousseau